

FICHE DE POSTE RECRUTEMENT

D'UN/UNE ATER Attaché(e) Temporaire d'Enseignement et de Recherche

Statut	ATER
Section CNU	09 ^e et 10 ^e
Durée du recrutement	1 an
Début du contrat	01/09/2026
Localisation	Université Bordeaux Montaigne, PESSAC
Composante d'affectation	UFR Humanités/Département des Lettres
Filière de formation concernée	Licence de Lettres, licence Lettres Babel
Laboratoire de Recherche de rattachement	UR Plurielles (24142)

Date limite d'envoi des dossiers

15 mai 2026

Envoi des dossiers par voie dématérialisée :

https://extranet.u-bordeaux-montaigne.fr/rita/fo/?num_cg=67&num_form=1

Conditions de recrutement :

Les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (A.T.E.R.) sont régis par le décret n° 88-654 du 7 mai 1988 relatif au recrutement d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

Obligations de service :

L'ATER recruté(e) aura un contrat comprenant 192h de cours, il/elle participera aux diverses obligations qu'implique son activité d'enseignement : encadrement des étudiants, contrôle des connaissances et examens.

Enseignement et besoins pédagogiques :

L'ATER recruté.e dispensera principalement des cours en littérature du XIX^e siècle et des enseignements de langue française, à tous les niveaux de la licence, ainsi que des enseignements en littérature comparée.

Activité de recherche :

L'ATER participera aux activités de l'UR Plurielles (24142), en particulier pour ce qui concerne les équipes internes « Modernités » et/ou « Littérature et Mondes ».